

Prix de l'abonnement

PAR TRIMESTRE.

Pour La Haye . fl. 7 —) Payable
 „ La Province - 8 —) d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
 y compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

Bureau de la Rédaction

à La Haye, Spui n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT LES ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire, Spui
 et chez les Héritiers Doorman, li-
 braires, Langen Pooten, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction franc de port.

La Haye, 19 Mars.

S. M. la Reine a quitté la résidence, ce matin à 9 heures, se rendant à Helvoetsluis, pour y attendre l'arrivée de S. M. Guillaume III.

LL. Exc. les ministres de l'intérieur et de la marine sont partis de La Haye ce matin à 7 heures, se rendant également à Helvoetsluis.

Revue Politique.

Les journaux de Turin du 13 gardent le même silence que ceux de la veille sur la question de la guerre. La dénonciation de l'armistice. La Concordia dit toutefois que le Piémont est prêt à recommencer la guerre avec une armée de 120,000 hommes. D'autre part, une lettre de Turin, en date du 14, annonce le départ du roi pour Alexandrie. On dit, en outre, que la reprise des hostilités est fixée au 21 mars.

L'Opinion rapporte un bruit, suivant lequel les ambassadeurs d'Angleterre et de France auraient déclaré au nouveau ministre qu'ils demanderaient leurs passeports, si le Piémont recourait de nouveau à la voie des armes.

Ce qui est certain, c'est que les représentants des deux puissances médiatrices ont fait de grands efforts pour ramener Charles-Albert à des idées pacifiques. La communication faite à la Presse, et qu'on trouvera plus loin, ne laisse aucun doute à ce sujet.

Une correspondance que nous trouvons dans un journal de Paris, et que nous reproduisons plus loin, fait le récit d'une entrevue qui aurait eu lieu entre le roi Charles-Albert et l'ambassadeur d'Angleterre, et dans laquelle ce prince aurait reproché en termes très-vifs au diplomate anglais, la conduite des gouvernements de France et d'Angleterre dans la question lombarde.

La situation de Venise est toujours des plus compliquées. Cet état de choses a dû changer le 7 (nos nouvelles sont du 6) par la nomination de Daniel Manin, comme chef du pouvoir exécutif.

À Rome, le comité exécutif et le ministère en masse avaient donné leur démission; mais l'assemblée ayant décidé, en comité secret, que l'on déférerait de très larges pouvoirs au comité exécutif, vu la gravité des circonstances, celui-ci a consenti à reprendre le pouvoir. Il reste à savoir maintenant si ces résolutions seront approuvées par l'assemblée en séance publique.

Le roi de Naples a dénoncé, dit-on, le 5 mars, l'armistice de Sicile. En conséquence, les hostilités devaient être reprises le 19.

On disait que l'expédition napolitaine se composerait de 30,000 soldats. Il y a lieu de croire ce chiffre exagéré, bien que le gouvernement, si les journaux disent vrai, paraisse fermement résolu à agir avec la plus grande vigueur, et qu'il veuille engager la lutte sur tous les points à la fois.

On ajoute que, dans le cas où un arrangement pourrait encore être conclu entre Naples et la Sicile, le prince Cassaro, noble sicilien, qui jouit d'une grande popularité dans son pays, serait nommé vice-roi de l'île.

Tout cela a besoin de confirmation.

Il paraît certain que le cabinet anglais et le ministère français sont d'accord sur l'attitude qu'ils doivent prendre en présence de la reprise des hostilités entre la Sicile et le roi de Naples. On assure que l'amiral Baudin et l'amiral Parker ont reçu l'ordre de se rendre à Toulon avec sa flotte, l'autre se rend à Malte: ce qui ferait supposer que les deux puissances qui sont intervenues dans la question sicilienne se décident à laisser les Napolitains et les Siciliens vider leurs querelles sans s'interposer entre eux.

Pour rester fidèle à son programme, l'assemblée nationale de France a voulu commencer vendredi la discussion du budget. Mais, dès le premier pas, elle a trébuché et n'a su comment ouvrir le débat. M. Mathieu (de la Drôme) a demandé la parole sur l'ensemble de la loi. Or, deux budgets spéciaux sont seuls distribués. Néanmoins l'assemblée n'a pas voulu en avoir le démenti, et elle a autorisé une discussion générale, qui ne peut rien avoir de sérieux. M. Mathieu (de la Drôme) l'a bien prouvé.

Personne ne s'est donné la peine de répondre à l'orateur montagnard. M. le général Bedeau seulement a démenti un fait articulé par lui. M. Mathieu, qui a parlé de tout, avait prétendu que la révolution de février était due à la désobéissance de l'armée, qui avait refusé d'exécuter les ordres de ses chefs. M. le général Bedeau a énergiquement nié ce fait, et affirmé, dans la fatale journée du 24, que le gouvernement avait donné l'ordre formel aux généraux d'éviter tout conflit avec la population.

M. Jules de Lasteyrie a montré, avec beaucoup de sens et de vérité, que l'impôt des 45 centimes, loin d'avoir été le résultat des déficits financiers du dernier gouvernement, a été rendu nécessaire par l'absurde politique de M. Ledru-Rollin.

La discussion générale sur le budget a continué samedi au milieu d'un abattement complet de l'assemblée. Toute la première moitié de la séance a été consacrée à un duel financier entre MM. Goudchaux et Achille Fould.

Abandonnant le terrain rétrospectif, M. Passy a fait de nouveau l'exposé financier dont il avait présenté le tableau, en déposant les annexes du budget de 1849. Depuis cette époque, la situation est devenue plus rassurante encore. La rentrée des impôts se fait, chaque jour, avec plus de facilité; les travaux reprennent; la confiance renaît et se consolide; il faut donc s'attendre à voir combler, en partie, le découvert de 1849.

Le discours de M. Passy a été accueilli avec une grande faveur, même par la Montagne et la gauche, qui ont su beaucoup de gré à M. le ministre des finances d'avoir déclaré que la république

était parfaitement en état d'administrer les finances avec ordre et économie. Ce discours a terminé la discussion générale, et l'assemblée a passé à l'examen du budget des travaux publics.

Le vote de l'assemblée a été interrompu par une proposition de M. le ministre de l'intérieur qui a demandé de nouveau la discussion du projet de loi sur les clubs.

La fermeté du langage de M. le ministre de l'intérieur a été comprise; 408 voix contre 315 ont adopté la proposition de M. Léon Faucher. Le projet de loi sur les clubs sera discuté lundi.

Le *Moniteur universel* publie encore un nouveau résumé des tentatives de désordre que la république rouge promène sur tous les points de la France. Partout heureusement l'autorité a eu raison de ces misérables manifestations qui attestent à la fois la rage et l'impuissance des anarchistes. La réunion de la rue de Poitiers publiée enfin sa circulaire, pièce importante qu'on attendait depuis longtemps, mais que les convenances lui défendaient de faire paraître avant le dernier vote de la loi des élections.

On remarquera l'esprit de conciliation, de prudence et de loyauté qui règne dans toutes les parties de cette déclaration, et qui en fait une œuvre digne des signataires.

M. G. de Arenoz, attaché au cabinet du général Narvaez, vient d'arriver à Paris, où il n'a dû séjourner que quelques heures. Il se rend à Gênes, et il est porteur des pleins pouvoirs du gouvernement espagnol, adressés à M. Martinez de la Rosa, pour traiter des conditions de l'intervention en faveur du pape qui a été arrêtées par les cabinets de Paris, de Madrid et de Naples.

Le courrier d'Allemagne nous a apporté des nouvelles de Vienne du 15 mars. La ville jouissait de la plus parfaite tranquillité. Les bruits répandus à Berlin sur des troubles qui y auraient éclaté sont dénués de tout fondement.

Les opérations de la guerre en Hongrie sont poussées avec la plus grande activité. Bem a été battu et la jonction des corps d'armée de Puchner et d'Urban a pu s'effectuer, et suivant le dernier bulletin de l'armée, publié le 15 à Vienne, toute la rive gauche du Maros de la frontière transylvanienne jusqu'à la Theiss est délivrée des insurgés.

La nouvelle note autrichienne adressée à Francfort a été publiée; elle s'exprime très nettement sur le maintien de l'indépendance de l'Autriche vis-à-vis de l'Allemagne.

La haute-cour a ordonné la mise en liberté du comte Prato, membre de la diète de Kremsier qui, comme on sait, avait été arrêté avec son collègue Fischhof. Ce dernier est mis en état d'accusation et doit comparaître devant la cour. Des mandats d'arrêt sont lancés contre les avocats Violand, Fuster et...

La question de l'unité allemande vient d'être posée et résolue au sein de la chambre haute de Prusse, dans le sens de la proposition faite au parlement de Francfort par M. Welcker. Dans sa séance du 14, l'assemblée a adopté un amendement de M. de Vincke, aux termes duquel l'Allemagne se constituerait, définitivement et promptement, sans l'Autriche, pour le cas où celle-ci ne voudrait pas se rallier à l'opinion de la majorité. Cet amendement a été voté à la presque unanimité.

M. le comte Stadion, ministre de l'intérieur en Autriche, est arrivé mardi à Francfort. Sa présence dans cette ville se rattache à la question de l'unité de l'Allemagne. Il vient sans doute tenter un dernier effort en faveur de ce grand principe.

Les correspondances et journaux de Prusse parlent de l'imminence d'une guerre avec la Russie. A Berlin on travaille nuit et jour dans les arsenaux; on prétend même que l'ordre d'appeler la landwehr sous les drapeaux est déjà signé et prêt à être envoyé en cas de besoin. Ces mêmes correspondances assurent que la garde impériale a quitté St-Petersbourg et est déjà arrivée à Riga.

La nouvelle du blocus des ports du Schleswig-Holstein par le Danemarck a produit une grande sensation à Berlin.

M. de Camphausen a quitté Berlin le 16 de ce mois; il retourne à Francfort. On le dit porteur d'une déclaration du gouvernement prussien, conçue dans des termes très-favorables pour l'unité de l'Allemagne.

Rien de nouveau du Schleswig.

Son Exc. le ministre de la guerre a adressé samedi dernier la circulaire suivante aux autorités militaires:

„Aux autorités militaires supérieures de toutes les garnisons.
 „J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une proclamation par laquelle il est donné connaissance à la nation néerlandaise de la mort de notre bien-aimé Roi Guillaume II, décédé cette nuit à Tilburg, à la grande et profonde douleur de la Maison royale et de tous ses sujets.

„Je vous prie de porter ce document immédiatement à la connaissance de la garnison de..... Vous rassemblez les corps à cet effet en grande tenue.

„Je vous invite, après avoir donné lecture de cette proclamation, à faire connaître à la garnison que j'ai l'intime conviction que toute l'armée déplore amèrement avec moi la perte de notre excellent et bien-aimé prince, qui a été pour elle un si digne chef et commandant. En attendant les ordres de son royal successeur, l'armée, j'en ai la confiance, donnera une grande preuve de regrets qu'elle éprouve de cette perte à jamais déplorable, par son attachement au Roi Guillaume III et à l'ordre et à la loi, ainsi qu'elle l'a fait jusqu'ici en toutes circonstances d'une manière si digne d'éloges.

„Le ministre de la guerre,
 VOET.

„La Haye, 17 mars 1849.

— Samedi dernier, dans l'après-midi, la garnison de La Haye a été réunie dans la *Plaine Alexandre*; les troupes se sont formées

en carré, et l'officier supérieur, ayant le commandement de la garnison, a annoncé officiellement aux officiers et aux troupes la mort du Roi, en leur rappelant en même temps que le maintien des lois, de l'ordre et de la tranquillité publique, fut toujours le premier devoir du soldat.

— L'autorité communale de La Haye a fait publier, samedi dernier, dans l'après-midi, la proclamation suivante:

„Les bourgmestre et échevins de la ville de La Haye, ayant reçu la triste nouvelle que S. M. Guillaume II, notre auguste et bien-aimé Roi, est décédé aujourd'hui à Tilbourg, invite par les présentes tous les habitants, pendant ces jours de profond deuil, à s'abstenir de bruit, de chant et de tout divertissement public.

„Les bourgmestre et échevins ont la conviction que, dans cette royale épreuve, dont les habitants doivent tant à l'humanité et à la bienfaisance du Prince qu'il leur est ravi, il ne sera pas nécessaire d'insister davantage pour leur recommander l'ordre et la tranquillité dans ces tristes circonstances.

Bulletins de la bourse d'Amsterdam.

AMSTERDAM, SAMEDI 17 Mars. — La funeste nouvelle de la mort du Roi, a défavorablement agi sur nos fonds nationaux, qui ont tous fermé plus faibles. Nous devons faire remarquer cependant, qu'aux cours en baisse il s'est présenté beaucoup d'acheteurs, ce qui, malgré la réduction, donnait à la bourse une certaine fermeté, et les cours se sont même relevés, et ont presque atteint les cours de clôture de la veille; les spéculateurs, quoique abattus par cet événement, ne voient dans l'avenir aucun motif de défiance, et prouvent déjà d'avance qu'ils ont la persuasion que le lien étroit qui, depuis des siècles, unit la maison d'Orange à la Néerlande, préservera cette fois encore la patrie, de toutes secousses. (*Handelsblad.*)

AMSTERDAM, DIMANCHE 18 Mars. — Des achats considérables qui se sont effectués aujourd'hui en intégrales ont produit une hausse de 1 p.c. dans le cours de ces fonds. Le 3 et le 4 p.c. se plaçaient également en hausse (*Idem.*)

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

Paris, 17 mars 1849.

Le chancelier Oxenstiern envoyait son fils à sa place au congrès de Munster, expressément, lui disait-il, pour qu'il pût apprendre par sa propre expérience, à quels hommes il plaît quelquefois à Dieu de livrer les destinées des peuples. C'est sans doute pour un motif analogue que vous faites connaître à vos lecteurs les détails du trop fameux procès de Bourges. Vous faites bien, monsieur. On ne saurait, pour l'enseignement des peuples qui ont encore conservé leur raison, multiplier trop les exemples de ceux qui l'ont perdue. C'est à mourir de honte pour une nation qui se prétend la plus intelligente, la plus civilisée, la plus courageuse de la terre, que d'être obligée de se faire à elle-même et de faire à l'étranger cet aveu: „C'est cependant notre ingratitude envers un pouvoir qui nous avait assuré dix-huit années de paix et une prospérité dont notre misère actuelle nous fait doublement sentir le prix; c'est notre fol appui prêté aux rhéteurs ambitieux dont l'opposition égoïste et injuste a constamment ruiné ce pouvoir; c'est, enfin, le coupable oubli de nos devoirs de sujets et de citoyens, en février 1848, qui a jeté notre belle patrie dans ce chaos épouvantable où une poignée d'infâmes brigands (1) et de misérables „frappés de la démente la mieux caractérisée (2), ont été sur le point de se rendre maîtres de la France. „Et que l'on ne dise pas que cela eût été impossible; que ces Mazanillos du XIX^e siècle ne seraient pas restés vingt-quatre heures au pouvoir. Le pays qui a pu pousser le manque de courage civique et de bons sens, ou l'excès d'indifférence et d'apathie au point de se laisser gouverner à l'intérieur et représenter auprès de l'Europe, par un Ledru-Rollin, un Albert et un Louis-Blanc, ce pays aurait subi avec la même résignation le joug tyrannique d'un Blanqui et d'un Raspail, pour tomber enfin de chute en chute, toujours en baissant avec humilité les verges dont Dieu se sert pour le châtier, à ce dernier degré d'ignominie où les décrets portés au nom de la France, eussent été signés par le savetier Chénu en compagnie du cuisinier Laflotte.

L'Assemblée nationale qui, avec le *Corsaire*, fait partie du petit nombre des journaux français toujours courageux et raisonnables, aux doctrines desquels les amis de l'ordre social peuvent adhérer sans réserve, contient sur ce même procès de Bourges des réflexions très-judicieuses. Les voici:

„Nous avons été frappés de deux sentiments à l'aspect de ces débats: 1^o la petitesse des accusés, sans aucune valeur réelle. Et c'est dans de telles mains que serait tombée la société française, naguère si renommée par son élégance, son esprit, sa littérature! Nous aurions été en pleine barbarie. 2^o L'attitude si particulièrement fautive des hommes qui poursuivent. Est-ce que la seule force des accusés ne résulte pas de ce qu'ils peuvent dire? En quoi le 15 mai diffère-t-il du 24 février? en quoi les bandits déguillés qui envahirent la chambre des députés différaient-ils des clubs qui prononcèrent la dissolution des représentants? „MM. Huber, Raspail, Blanqui, Barbès, faisaient-ils autre chose que ce qu'avaient fait MM. Et. Arago, Cassidière, Ch. Lagrange, Ledru-Rollin? Les physionomies sont les mêmes, comme les parés, les barricades, sont restées les mêmes. Les listes du gouvernement provisoire-Blanqui, jetées par les croisés, avaient beaucoup de similitude, il me semble, avec les listes portées le 24 février au bout de baïonnettes quand la terreur était dans toutes les âmes, et que les députés étaient obligés de fuir ni plus ni moins qu'une grande portion des représentants au 15 mai.

Un des hommes dont les folles utopies ont fait le plus de mal à la France dans ces derniers temps, est sans contredit Louis Blanc. Ce monsieur, contrairement à sa promesse, ne s'est pas livré à la

(1) Voyez leur projet de décret frappant les riches d'un milliard d'impôt. Comme chez ces gens surtout l'appétit vient en mangeant, on comprend bien que Barbès et consorts ne se seraient pas bornés à ce premier milliard.
 (2) Voyez le décret qui ordonne à la Russie et à l'Allemagne de reconstituer la Pologne, et qui leur signifie qu'en cas de refus, la France leur déclarera l'instant la guerre.

justice de son pays; il a préféré se justifier de loin, en lançant de Londres, où il s'est réfugié, un *appel aux honnêtes gens*. Le *Courrier Français*, en rendant compte de ce pamphlet, où la vaniteuse médiocrité de l'auteur brille dans tout son éclat, termine par cette remarque d'une vérité incontestable.

„L'histoire signalera un jour comme un des phénomènes les plus étranges de notre époque, le pouvoir maléfique que les circonstances ont prêté à un si médiocre rhéteur, et ce sera la condamnation la plus cruelle de notre état social que d'avoir pu être mis en danger par les fureurs déclamatoires de cet *Annibal pour rire*. *expende Annibalem!*

Et, puisque j'en suis à ce sujet, je veux, par un exemple puisé dans l'apologie même de Louis Blanc, montrer la fragilité de cette faveur publique qu'il est si facile aux flatteurs du peuple d'obtenir pour quelques instants dans les temps de révolution.

M. Louis Blanc est d'une exiguïté corporelle plus qu'ordinaire; c'est un de ces individus chétifs que, surtout lorsqu'ils se posent en tribuns et en pourfendeurs de despotes, on ne saurait regarder sans se sentir en vie de rire ou sans hausser les épaules. Or, vous savez que lors du mouvement du 15 mai, le peuple lui fit une ovation des plus brillantes pour avoir dit, à ce qu'il prétend, que la révolution de février n'était pas de celles qui ébranlent les trônes, mais de celles qui les renversent. Eh bien, il faut lire dans l'*Appel aux honnêtes gens*, avec quel soin minutieux sa vaniteuse naïveté le porte à nous raconter les détails de l'enthousiasme populaire, surtout les tendres et touchantes précautions avec lesquelles on veillait à ce que ces manifestations énergiques de l'amour qu'on lui portait ne pussent l'incommoder ou occasionner le moindre mal à sa petite personne. *Ne le laissez pas tomber! Prenez garde de l'étouffer!* furent les cris qu'il entendit de toute part au moment où il se sentit élever et porter en triomphe sur les épaules de ses admirateurs. Enfin, ce fut si attendrissant pour son âme sensible — (tous les révolutionnaires ont l'âme sensible, Barbès élevait deux tourterelles à Vincennes, et Blanqui a toujours sur ses épaules un serin apprivoisé) — qu'il faillit en perdre connaissance, et qu'il fut obligé de rentrer dans son ancien logement pour se remettre de tant d'émotions. Ici finit la période de bonheur et de gloire pour notre héros. Il comptait bien retourner le soir au palais du Luxembourg et se reposer enveloppé de beaux draps de Hollande, et se bercer de rêves dorés dans le lit de la duchesse de Cazes, pour voir le lendemain, comme de coutume, au moment de sortir, les deux battants s'ouvrir devant lui avec grand fracas, et les huissiers de l'ex-chambre des pairs le précéder solennellement, la verge en main. Mais, hélas! le petit bonhomme avait oublié que la faveur populaire est aussi inconstante que le vent; ou plutôt il était destiné à montrer aux mauvais citoyens, par l'exemple du sort qui allait le frapper, que la justice de Dieu n'est pas toujours lente à humilier les fous orgueilleux qui ont la prétention de corriger son ouvrage, et à châtier sévèrement les détestables ambitieux qui bouleverseraient le monde dans l'intérêt exclusif de leur égoïsme ou de leurs chimériques théories.

Ici je vais laisser raconter à M. Louis Blanc lui-même cet épisode de son histoire, qui n'est, comme on verra, que la paraphrase de cette phrase connue: *La roche tarpéienne est près du Capitole*.

Après qu'il se fut remis un peu de l'émotion causée par le triomphe du matin, M. Louis Blanc retourna tout fier, tout joyeux, à l'assemblée nationale. Voici l'accueil qui l'attendait:

„Arrivé au vestibule, je fus assailli par une foule de gens qui précipitèrent sur moi, en proie à un incroyable accès de rage. En accusation, disaient ceux-ci; il faut le tuer; ce sera plus tôt fait, disaient ceux-là. Heureusement, d'autres gardes nationaux, j'aime à le constater ici, mirent à me défendre la même ardeur que leurs camarades mettaient à m'attaquer. Le général Duvier parut en uniforme et fut un des premiers à protéger ma vie. Parmi ceux qui m'entourèrent et parvinrent à me sauver de la fureur la plus aveugle qui fut jamais, je citerai, avec reconnaissance, mes collègues Larochejaquelein, Boulay de la Meurthe, Wolowski, Adelsward, mon compatriote Conti; représentant de la Corse, le citoyen Moussette, le peintre Gigoux, un lieutenant de la garde nationale nommé Férey, délégué du Luxembourg.

„Il est certain, il est probable du moins que, sans leur intervention, c'en était fait de moi. On m'arracha des poignées de cheveux; on mit en pièces mon habit; des misérables essayèrent de me frapper par derrière à coups de baïonnette; il y en eut un qui, ne pouvant m'atteindre autrement, saisit ma main droite et me tordit les doigts. J'entrai dans l'assemblée, véritablement couvert de lambeaux. Dans cet état, peut-être aurais-je dû m'attendre, de la part de tous mes collègues, à quelques-uns de ces regards que commande le seul sentiment de l'humanité. Mais tel est le cruel effet de certains malentendus, inséparables des temps de révolution, que je ne trouvai, dans une partie de l'assemblée, que dispositions hostiles. Ma présence à la tribune, où m'appelaient le plus impérieux des devoirs, celui de témoigner hautement en faveur de mes malheureux amis Albert et Barbès, provoqua les plus violents murmures.

Je n'ajoutai rien au récit que vous venez de lire. Aujourd'hui ce malheureux est fugitif et errant. Si l'exemple de cette ignominieuse humiliation, infligée en vertu de l'arrêt: *tu seras puni par où tu as péché*, à l'homme dont l'excessif orgueil forme un des traits les plus caractéristiques, ne suffit pas pour arrêter à temps les ambitieux tentés de marcher sur ses traces, il faut les déclarer incorrigibles et les abandonner à la triste destinée qui les attend à leur tour.

Je vous disais tout-à-l'heure, à propos du milliard d'impôt dont Barbès et consorts, s'ils avaient réussi, auraient frappé les riches de „l'infâme ville de Paris,„ que probablement ils ne se seraient pas arrêtés en si bon chemin. Je reçois à l'instant le compte-rendu de la dernière séance de la Haute-Cour de Bourges. Voici ce que j'y trouve:

„BARBÈS. Je veux m'expliquer sur une autre inculpation. „Oni, j'ai demandé un milliard. Oni, je l'ai déjà dit, je regrette de ne pas en avoir demandé deux et de n'avoir pas trouvé le moyen de les faire payer.

„On n'aura pas de peine à croire à la sincérité de ces paroles.

Un peu plus loin, se défendant contre une autre inculpation, Barbès s'écria: „Moi, j'aurais appelé une ville infâme la ville de Paris, deux mois après qu'elle avait chassé le bon roi Louis-Philippe, ce qui m'a fait un sensible plaisir.

Or, si je ne me trompe, c'est ce sanguinaire Louis-Philippe qui a accordé à Barbès, condamné il y a quelques années à la guillotine, pour meurtre, grâce de la peine de mort. C'est aussi, sans doute le souvenir de cet acte d'exécrable tyrannie envers son ami Barbès, qui a fait dire à Raspail dans une audience précédente et en parlant des socialistes: „Nous n'assassinons personne. „NOUS N'ASSASSINONS QUE LES ROIS et les mauvaises idées. „Ajoutons et le bon sens et la société.

Et voilà les hommes avec lesquels M. de Lamartine conspirait, se flattait — le croirait-on — de servir comme de paratonnerre. Un homme qui n'eût pu être un illustre poète, mais

seulement doué du plus simple bon sens, aurait compris qu'il n'y a pas de coup de foudre si terrible dont les effets soient plus à redouter que l'action d'un paratonnerre tel que les Raspail et les Barbès. Mais ces gens sublimes, toujours au sommet de l'Héli-con, finissent, de la hauteur immense où leur esprit s'élève sans cesse, par se trouver tout-à-fait étrangers aux choses de ce bas monde et, par oublier jusqu'aux principes les plus vulgaires qui régissent les rapports des hommes entre eux dans l'état social. M. de Lamartine en est un exemple frappant. Jamais on n'a vu réuni dans le même individu autant de grandeur, comme poète, à autant de misère comme homme politique.

Les nouvelles de Rome, de Florence et de Turin s'accordent toutes à nous dépeindre ces pays comme marchant de plus en plus vers l'abîme. Le *Journal des Débats* d'hier vous a donné, dans une lettre de Florence, des détails curieux sur l'esprit d'anarchie qui y règne, spécialement dans l'armée. J'ai vu ce matin une lettre particulière de Turin, écrite par un officier sarde; cette lettre n'est pas propre à rassurer les amis de la cause italienne sur l'issue de la lutte où Charles-Albert se voit entraîné. L'auteur se plaint surtout de l'incapacité complète des officiers supérieurs, à commencer par le général polonais qui a été investi du commandement-en-chef. Du reste, ce correspondant est aussi d'avis que les concessions successives faites par la couronne aux exigences de la démagogie, ne la sauveront pas, et qu'il est à craindre que la dernière heure ne vienne bientôt à sonner pour la maison de Savoie.

Je ne puis terminer ma lettre sans vous citer un nouvel exemple de ce vertige qui s'empare ici de quelques journaux, ayant mission, à les en croire, de défendre l'ordre social contre les mauvaises doctrines.

D'après une correspondance particulière, le roi Charles-Albert, répondant à l'envoyé anglais qui lui représentait la guerre comme un acheminement vers la république, aurait dit:

„Si l'indépendance et l'unité de l'Italie dépendaient de l'établissement de la république, je serais le premier, dès à présent, à PRENDRE LE BONNET ROUGE.

Eh bien! savez-vous quelle exclamation ce propos de Carbonaro insensé inspire à l'*Événement*, journal qui porte pour épigraphe ces mots: *Haine vigoureuse de l'anarchie?* La voici textuellement:

„Nous citons ces paroles, comme un exemple de patriotisme, donné par les rois aux républicains. Un mot comme celui-là, SAUVE UNE MONARCHIE!

Il faut que j'ajoute que l'*Événement* est publié sous le patronage d'un illustre poète, M. Victor Hugo.

P. S. Je vois, par votre numéro du 16 qui me parvient à l'instant, que votre correcteur a laissé subsister deux mots que j'avais sans doute oublié moi-même de rayer dans mon manuscrit. Permettez que je vous les signale: ce sont les mots *bien comprise*, qui suivent le mot „entente,„ dans la 3^e colonne, 1^{re} page, 14^e ligne d'en haut.

Nous avons dernièrement cité un article du journal rouge *l'Évolution*, publié en Suisse, et qui a pour principal rédacteur M. Charles Heinzen; nous avons à citer aujourd'hui un article du journal la *République*, qui se publie dans le grand-duché de Bade, et qui montre, comme tous les autres journaux de même couleur, être générale, et embrasser la France, l'Allemagne et l'Italie.

„Le gouvernement, dit la feuille rouge, ne peut rien entreprendre de son propre chef; il faut, avant tout, qu'il obtienne la permission des soi-disant représentants du peuple. Ce sont donc ces gens-là qu'il faut rendre responsables, et ils porteront en effet cette responsabilité lorsqu'une émeute, une révolte, une rébellion aura été tentée et aura réussi. Comme cela n'est pas encore arrivé (nous croyons toute fois, nous espérons et nous désirons que cela arrive bientôt), il faut aiguillonner contre elle la haine, la colère et la rage du peuple, afin que le reste puisse bientôt s'ensuivre.

La même feuille, dans son numéro 45, publie une correspondance de Vienne qui se termine ainsi:

„Sachez que le moment arrive sur les ailes de la tempête, où vous et toute l'engence qui se dit régner par la grâce de Dieu, en vertu de son onction; cette vermine bestiale, cette race d'enfer, couronnée, brillantée d'étoiles; ces bandits, ces voleurs et ces assassins seront tellement écrasés sous les foudres, sous les grenades et sous d'autres projectiles incendiaires, que le peuple en sera à tout jamais délivré.

Ces déclarations nous semblent assez catégoriques, et il n'est pas besoin des commentaires des feuilles dites réactionnaires, pour en faire comprendre les tendances. Suivant d'autres feuilles allemandes, et particulièrement suivant la *Gaz. des Postes d'Augsb.*, le comité directeur de la grande conspiration européenne aurait, depuis peu de temps, transféré son séjour à Berlin, d'où devrait partir le signal de l'explosion générale, et ce comité se composerait d'hommes d'élite choisis parmi les Allemands, les Polonais, les Français et les Italiens.

Le correspondant de Londres de l'*Assemblée nationale* s'occupe longuement des affaires d'Italie et de la reprise probable des hostilités:

Si les Piémontais passent le Tessin, il faut vous attendre, dit-il, à voir ré-citer au moins trois victoires par jour; l'imagination des Italiens est encore plus fertile que celle des Hongrois; et je ne serais pas étonné que la paisible Toscane, les vendangeurs aux grappes dorées suspendues aux peupliers, ne fussent tentés d'annoncer la prise de Vienne, soutenus en ceci par vos journaux révolutionnaires, si crédules. J'ai toujours pensé que les fortes armées disciplinées doivent venir à bout des corps tumultueusement formés, et que les grandes puissances doivent nécessairement dompter les petites. Ceci se rattache à un souvenir du comte Pozzo di Borgo. C'était en 1831.

On annonçait d'éclatantes victoires des Polonais sur les Russes, et l'ambassadeur du czar était attendu avec une certaine anxiété dans le salon. Il arrive enfin. Tous les regards se portent sur lui: „La nouvelle est certaine; les Russes sont battus.„ Et M. Pozzo promène son regard avec calme, et son sourire railleur prend à pitié toutes les conjectures des politiques de salon; enfin, presque provoqué, il rompt le silence par ces mots: „Le temps était si beau, messieurs, que je suis allé me promener au jardin des Plantes; devinez ce que j'ai vu (et tout le monde d'accuser la légèreté de l'ambassadeur); oui, ce que j'ai vu! le petit chien renfermé dans la cage du lion a mangé le roi des forêts; oui, le chien a dévoré le lion: c'est extraordinaire, n'est-ce pas? „Et l'ambassadeur reprit sa conversation habituelle; la leçon était donnée.

Passant ensuite aux différends existants entre la Russie et la Turquie, le correspondant s'exprime ainsi:

La Russie exerce en ce moment une prépondérance sans limites, mais qu'elle n'emploie qu'avec certains ménagements. Depuis que lord Palmerston l'a menacée d'une intervention armée si elle n'évacuait pas les principautés de la Valachie et de la Moldavie, la Russie y a jeté 20 mille hommes de plus; sa seigneurie a dû remarquer le poids de ses paroles à Pétersbourg. L'empereur

Nicolas considère les affaires d'Orient comme une des questions purement russes et toute particulière entre la Russie et la Porte. Bucharest est maintenant aussi russe qu'Odessa, et je crois qu'espérer une délivrance serait folie. Une avant-garde de 12 mille Cosaques: ce qui suppose une armée de 80 mille hommes avec 250 pièces de canon, est placée entre la Bosnie, la Serbie et la Hongrie, attendant les ordres de Pétersbourg.

Ces ordres, quels seront-ils? Je vous ai dit que je ne croyais pas nécessaire l'entrée des Russes en Italie, bien que dans vingt jours cette armée pût être à Trieste; les Autrichiens suffiraient seuls à cette tâche. Il paraît même, d'après nos informations (ici toujours très-précises), que l'on considère la guerre de Hongrie comme si parfaitement terminée, que le prince Windischgractz va prendre le commandement d'une seconde armée qui devra appuyer les opérations du feld-marechal Radetzky contre le Piémont attaqué sur trois points, la Haute-Lombardie, le centre et la rivière de Gènes, par Masséna.

QUESTION ITALIENNE. — EFFORTS DES PUISSANCES MÉDIATRICES, TENDANT À EMPÊCHER LA REPRISSE DES HOSTILITÉS ENTRE LA SARDAIGNE ET L'AUTRICHE. — LE PRINCIPE DE L'INTERVENTION EN FAVEUR DU PAPE EST FORMELLEMENT ADMIS PAR LES PUISSANCES CATHOLIQUES.

(Communication faite à la Presse.)

Nous n'avons pas la prétention de savoir au juste si le cabinet sarde a réellement dénoncé le 13 l'armistice à l'Autriche, ainsi que l'annoncent plusieurs journaux. Cependant, comme cette nouvelle n'aurait pu arriver à Paris que par le télégraphe, nous nous empressons d'annoncer que le cabinet français n'a reçu jusqu'ici, par cette voie, aucune dépêche confirmant le fait de la dénonciation de l'armistice, et en conséquence du passage du Tessin par les troupes piémontaises.

En révoquant en doute l'exactitude de ces bruits, nous n'avons guère l'intention de dissimuler que le cabinet sarde, par l'organe de son représentant à Paris a préparé notre gouvernement à l'éventualité d'une prochaine reprise des hostilités entre la Sardaigne et l'Autriche. Du moment où le roi Charles-Albert acceptait la médiation anglo-française, il s'engageait tacitement à ne recommencer la guerre que lorsque la France et la Grande-Bretagne auraient déclaré avoir vainement épuisé tous les moyens de conciliation.

Nous ne pensons pas que la cour de Turin puisse oublier les convenances diplomatiques au point de dénoncer l'armistice conclu sous les auspices de la France et de l'Angleterre, sans avoir préalablement entendu l'avis et les conseils des deux puissances médiatrices. Nous croyons être bien renseignés, en disant que, dans ce moment, la France et l'Angleterre essaient un dernier effort pour arracher le roi de Sardaigne aux influences funestes qui, en le poussant à la guerre, l'exposent au danger presque inévitable de voir le Piémont envahi d'ici à peu de temps par les troupes autrichiennes.

La France et l'Angleterre sont trop bien renseignées sur les forces réciproques dont disposent les deux parties belligérantes, pour partager les espérances du général Czarnowsky, qui, en recevant le commandement de l'armée piémontaise, a promis au roi Charles-Albert de rebuler les Autrichiens en quelques marches derrière la ligne de l'Adige.

Les conditions stratégiques de la Lombardie ne sont plus les mêmes que lors de la première campagne. Il y a un an, les troupes autrichiennes y étaient disséminées dans de nombreuses garnisons, et Radetzky, qui ne voulait pas croire à la possibilité de l'insurrection milanaise, avait laissé toutes les routes militaires sans défense. Aujourd'hui, au contraire, l'armée autrichienne en Lombardie se divise en plusieurs corps, occupant les points stratégiques principaux, et se reliant tellement entre eux, que, suivant les besoins, Radetzky peut les concentrer promptement, afin d'opposer une résistance énergique là où il serait le plus menacé.

Depuis la rive gauche du Tessin, jusqu'à la ligne de l'Adige, Radetzky a fait élever des fortifications considérables, qui, à chaque pas, arrêteraient la marche des Piémontais. Si l'impétuosité et l'ardeur du parti belliqueux, en Piémont, ne sont pas tempérées par des considérations politiques, destinées à faire échouer la campagne projetée par le roi Charles-Albert, c'est aux puissances médiatrices à l'en avertir avant que le mal devienne irréparable.

Outre les conseils transmis au cabinet sarde, par l'organe de M. de Reizet, de la part du gouvernement français, nous apprenons que M. Drouin de Lhuys vient d'envoyer en toute hâte un autre agent diplomatique à Turin, afin d'exhorter le roi Charles-Albert à bien peser les chances et les conséquences d'une entreprise aussi périlleuse que celle de recommencer la guerre contre l'Autriche, pendant qu'en Toscane et à Rome règne l'anarchie.

Le cabinet anglais, dit-on, aurait fait entendre à Turin un langage encore plus énergique, en déclarant d'avance la cour de Turin responsable de tous les maux qui viendront aggraver la situation politique de l'Italie, par suite de la reprise précipitée et irréfléchie d'une lutte impossible à soutenir avec succès. D'ici à quelques jours, nous espérons être à même de donner des détails précis sur la manière dont les exhortations amicales de la France et de l'Angleterre auront été accueillies par le roi Charles-Albert.

En attendant, nous pouvons annoncer que le principe de l'intervention réclamée par Pie IX, de la France, de l'Autriche, de l'Espagne et du roi de Naples, vient d'être admis, de commun accord, entre ces quatre puissances. Il s'agit maintenant de décider dans quelles proportions et par quels moyens chacune des dites puissances aura à s'associer au rétablissement du trône papal.

Pour faciliter les négociations, les quatre puissances que nous venons de citer sont convenues de munir leurs représentants résidant à Gaète de pleins pouvoirs *ad hoc*, afin que leur intervention ne s'effectue que d'après les desseins et les vœux du souverain pontife.

Nous pouvons ajouter que si l'Angleterre, en sa qualité de puissance protestante, ne se croit pas appelée à s'associer directement à l'intervention en faveur de Pie IX, elle n'en approuve pas moins le but, se déclarant prête à y offrir son concours moral, par l'envoi d'une flotte devant Ancône et Civitavecchia.

Nouvelles d'Angleterre.

La chambre des communes a rejeté dans sa séance de jeudi, à la majorité de 394 voix contre 70, la proposition de M. Humie. Elle a ensuite voté sur la proposition de M. Disraeli, qui a été également rejetée par 280 voix contre 189.

Après la présentation d'un grand nombre de pétitions demandant, les unes le maintien, les autres l'abrogation des lois de navigation, d'autres des réductions dans les dépenses de l'Etat, d'autres enfin une réforme parlementaire, sir H. Willoughby demande des explications au premier lord de la trésorerie sur la vente de six steamers de la marine royale.

Sir J. Baring annonce qu'il déposera les papiers relatifs à cette affaire.

M. Urquhart adresse de nouvelles interpellations à lord Palmerston au sujet des affaires de Naples et de Sicile.

Lord Palmerston annonce qu'il déposera, vendredi prochain, les documents relatifs à ces affaires.

Le secrétaire d'état des affaires étrangères, en réponse à une interpellation de M. Sanders, dit que des réclamations ont été adressées au gouvernement danois au sujet du projet de mettre en état de blocus à partir du 27, les ports du Schlegvig et du Holstein, et qu'il espère que cette mesure ne sera pas mise à exécution.

Le chancelier de l'échiquier demande conformément à l'ordre du jour, que la chambre se forme en comité de subsides.

M. Hume présente la proposition suivante: „Dans l'état actuel des finances du pays, il est du devoir des ministres de Sa Majesté,

avant d'appeler la chambre à voter les dépenses pour les services publics, de présenter un exposé général des revenus présumés et des dépenses de l'exercice financier; en l'état actuel de l'opinion publique il est du devoir de la chambre d'exiger du gouvernement un pareil exposé.

M. Hume développe longuement la proposition, qui est appuyée par sir H. Willoughby et combattue par le chancelier de l'échiquier.

Nous apprenons de bonne source, dit le Times, que plusieurs bâtiments à vapeur destinés au service du gouvernement des insurgés en Sicile sont en voie d'armement en Angleterre, et l'on assure que plus de 1,200 hommes, parfaitement équipés et organisés, sont prêts à s'embarquer pour prendre part à la lutte.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

LONDRES, 17 Mars. — La chambre des communes a rejeté hier, après discussion, la proposition de M. Hume tendant à demander avant tout vote de subsides un exposé complet de la situation financière du pays en même temps que le budget général des dépenses et des recettes pour l'exercice 1849.

La proposition appuyée par M. Cobden et combattue par le chancelier de l'échiquier a été rejetée par 97 voix contre 48.

La chambre a ensuite voté le subside pour la solde et l'entretien de 40,000 matelots. M. Hume avait proposé de réduire ce chiffre à 35,000 hommes et; amendement a été rejeté par 144 voix contre 59.

La semaine dernière il a été exporté du port de Londres 6521 onces d'or monnayé pour la Belgique et 480 dol. pour Hambourg 8000 onces d'argent monnayé pour la Belgique.

Nous apprenons, dit le Times, que le steamer le Bombay, qui devait transporter des troupes et des munitions pour les insurgés siciliens à Palerme, a été saisi à Blackwall par les autorités de la douane. Le Bombay est ce même bâtiment dont le secrétaire d'état de l'intérieur avait refusé d'autoriser la visite il y a un mois aux agents de l'ambassadeur de Naples.

L'encaisse métallique de la banque d'Angleterre s'est élevée la semaine dernière à 15,297,212 liv. st. ce qui offre une augmentation de 120,358 liv. st. sur le chiffre du précédent relevé. La circulation des billets au porteur a diminué au contraire de 169,170 liv. st. est tombée à 17,902,320 liv. st.

Aujourd'hui à deux heures il y a eu conseil de cabinet au Foreign-Office. Tous les ministres qui se trouvent en ce moment à Londres y assistaient. Le conseil durait encore à 4 heures et demie.

Mercredi, lord Aberdeen, ancien ministre des affaires étrangères, a donné un banquet à quelques-uns des hommes politiques éminents qui sont en ce moment en Angleterre. Là se trouvaient réunis le comte Colloredo, ambassadeur d'Autriche, les ministres de Russie, de Danemarck, M. Guizot, M. Duchâtel, M. de Flahault, sir J. Graham, M. Gladstone, etc.

L'Hôtel de l'ambassade d'Autriche reçoit en ce moment des réparations et embellissements considérables. Le comte Colloredo se propose d'y donner prochainement de grandes fêtes. S. Exc. n'a nullement l'intention de se rendre à Bruxelles comme on l'a annoncé. (Morning-Post.)

Le Globe publie aujourd'hui sur les affaires d'Italie un article qui semblerait faire croire que le cabinet anglais estoit d'accepter l'espèce d'ultimatum posé par l'Autriche dans les dépêches de M. de Schwarzenberg du 17 février; et que, malgré tout son désir de conserver les relations les plus amicales avec le cabinet de Vienne, lord Palmerston ne veut pas que le ministère autrichien oublie les propositions faites par M. de Wessenberg au point de rendre toute négociation inutile en ce qui touche le droit absolu de l'Autriche à la possession du royaume Lombardo vénitien.

Nouvelles d'Allemagne.

ASSEMBLÉE NATIONALE ALLEMANDE. — Séance du 17 mars.

La séance est ouverte à 9 heures et demie. L'affluence des auditeurs est tellement considérable que M. le président, sur la proposition de M. Wigard et autres membres de la gauche, se décide à faire ouvrir au public une partie de la galerie dont il avait été exclu depuis les événements de septembre.

M. de Gagern, président du conseil des ministres, répond à l'interpellation de M. Raumer de Dinkelsbühl. Il déclare que ni les princes ni les peuples de l'Allemagne ne sauraient accepter les bases de la transaction proposée par l'Autriche dans la note du 9 mars, que dans aucun cas ils ne renonceraient à la représentation du peuple dans la nouvelle constitution de l'empire. Cependant le ministère ne croit pas que l'Autriche veuille s'opposer à ce que les autres états allemands forment une fédération plus étroite; il n'y aurait pour l'Autriche ni intérêt ni droit à agir ainsi. Le ministère espère toujours qu'il lui sera possible de faire adhérer l'Autriche à une association, bien que moins intime avec l'Allemagne; il regarde les pouvoirs qui lui ont été accordés par l'assemblée nationale pour négocier avec l'Autriche comme subsistant encore, et il en fera usage dans l'intérêt de l'Allemagne.

Conformément à l'ordre du jour, l'assemblée passe à la discussion du rapport de la commission pour la constitution sur la motion de M. Welcker. Un grand nombre d'amendements sont présentés. MM. Berger, Somaruga, Heckscher, etc., proposent d'avoir avec l'Autriche des négociations sur une base nouvelle et de différer le vote sur la discussion jusqu'à ce que le résultat de ces négociations (qui seraient conduites par une députation que l'assemblée enverrait auprès du gouvernement autrichien) soit connu; mais que cependant le délai ne devrait pas dépasser un mois.

M. de Radowitz propose d'ajourner l'élection du chef de l'empire jusqu'à ce que les différents gouvernements allemands se soient prononcés sur l'acceptation de la constitution.

M. Prinzinger propose l'élection du roi de Prusse comme empereur à vie. Les amendements de MM. de Linde, de Lassaulx et Rühl tendent à faire écarter la motion de M. Welcker par l'ordre du jour simple ou motivé, celui de M. Eisenstuck à faire voter la constitution par paragraphes et sans discussion, et à faire déclarer nulle et non avenue pour les provinces austro-allemandes la constitution octroyée de l'Autriche, en tant qu'elle se trouve en contradiction avec les décisions de l'assemblée nationale allemande.

Le nombre des orateurs inscrit est de 87, dont 59 contre et 28 pour les conclusions de la commission.

La parole est successivement accordée à MM. Welcker, de Radowitz, Wurm, Römer, de Herrmann, Münch et Vogt.

La séance est levée à 3 heures et la suite de la discussion renvoyée à lundi, 19 mars.

Voici les conclusions que la commission de constitution propose relativement à la motion de M. Welcker et que nous n'avons rapportées que sommairement dans notre numéro d'hier. Ces conclusions forment un ensemble, sur lequel il n'y aura qu'un seul vote:

1. Adopter par une seule résolution collective toute la constitution de l'empire d'Allemagne, telle qu'elle a été rédigée par le comité de constitution après la première lecture, et après qu'il a été tenu compte, autant que possible,

des vœux des gouvernements particuliers; toutefois, le comité propose les modifications suivantes:

a) Le paragraphe sera conçu comme suit:

„L'empire d'Allemagne se compose du territoire de la confédération germanique d'après les dispositions suivantes:

„Il sera laissé aux provinces austro-allemandes la faculté d'accéder à l'empire d'Allemagne. „ Les rapports du duché de Schleswig seront réglés ultérieurement; „

b) Tant que les provinces austro-allemandes n'auront pas accédé à l'état fédéré, les états suivants auront un plus grand nombre de voix à la chambre des états, à savoir:

La Bavière 20, la Saxe 12, le Hanovre 12, le Wurtemberg 12, le grand-duché de Hesse 8, la Hesse électorale 7, le duché de Nassau 4, la ville de Hambourg 2.

2. La première diète de l'empire, qui sera convoquée après l'établissement de la constitution, aura le droit de décréter dans la première session des changements à quelques dispositions de la constitution, et cela de concert avec le gouvernement de l'empire, d'après les formes de la législation ordinaire.

3. Comprendre dans la même vote collectif l'adoption définitive de la loi électorale, telle qu'elle a été adoptée à la première lecture, toutefois avec les modifications suivantes:

a) Tant que les provinces austro-allemandes n'auront pas accédé à l'état fédéré, le chiffre de 100,000, indiqué au paragraphe 7, sera réduit à 75,000, et le chiffre correspondant de 50,000, indiqué aux paragraphes 8 et 9, à 40,000; les points 6 et 7 de la matricule pour les élections des chambres de l'empire et la disposition spéciale au sujet de Lubeck, laquelle se trouve au paragraphe 9, seront supprimés.

b) Adopter au paragraphe 13 la rédaction suivante, proposée par le comité de constitution: „Le droit électoral sera exercé en personne, le suffrage des électeurs donné oralement et inséré au procès-verbal. „

4. Conférer au roi de Prusse la dignité d'empereur héréditaire de l'Allemagne, stipulée dans la constitution.

5. Exprimer la ferme confiance que les princes et les tribus de l'Allemagne adhéreront généreusement et patriotiquement à cette résolution et qu'ils contribueront de tout leur pouvoir à en avancer l'exécution.

6. Déclarer que tant que les provinces austro-allemandes n'auront pas adhéré à l'état fédéré allemand, on cherchera à contracter une alliance aussi étroite et fraternelle que possible avec ces provinces.

7. Décider que l'assemblée nationale restera en permanence jusqu'à la réunion d'une diète de l'empire, convoquée en vertu des dispositions de la constitution de l'empire.

Ces conclusions du comité de constitution sont accompagnées de sept amendements.

— On lit dans la Gazette des Postes:

Attendu la position où se trouve une partie du Schleswig vis-à-vis du gouvernement danois, il ne faut pas s'étonner si l'on adresse de ce pays à différents journaux mainte nouvelle exagérée ou dénaturée sur l'état des choses dans le pays au delà de la Königsau; mais on a lieu d'être étonnement surpris quand on apprend qu'il n'y a pas un mot de vrai dans ces nouvelles et qu'elles sont inventées d'un bout à l'autre. Il faut placer dans cette catégorie un article daté d'Apenrade, 14 février, qui a paru dans la Gazette allemande du 20 février, et qui a passé dans d'autres journaux. Nous pouvons assurer d'après une source officielle, que cet article, bien que le journal précité affirme que les nouvelles dont il y est fait mention soient positives, ne contient pas un mot de vrai, qu'il n'est rien arrivé qui ait pu provoquer tout ce que la Gazette allemande débite sur des troubles qui auraient éclaté à Copenhague, sur des observations du ministre de la guerre, sur des manifestations irrespectueuses contre le roi, sur des velléités d'abdication de la part de ce dernier.

— On écrit de Banat à un journal de Vienne:

„Le général Nugent est devant Peterwardein; très-prochainement la forteresse sera entièrement armée. Il y a quelques jours, notre bataillon provincial, commandé par le capitaine de Magyars, qui ont fait le sortie de la forteresse.

Le commandant de ce bataillon a pris la fuite, mais il a été arrêté par ses hommes qui l'ont fusillé parce qu'il avait mal conduit les troupes. Fusk est entièrement réduite en cendres, car un détachement du corps de Nugent a détruit ce qui avait échappé à l'incendie allumé par les Magyars et les Serbes. „

— On écrit des frontières de la Transylvanie à la Gazette slave:

Les troupes de Bem ont arrêté un feldjäger russe, sur lequel on a trouvé une dépêche, adressée au maréchal Windischgrätz, de la teneur suivante:

S. M. l'empereur Nicolas 1^{er} a daigné ordonner que des troupes russes prêtassent aide et assistance à l'armée autrichienne pour les cas où le prince maréchal jugerait la chose convenable. L'oukase y relatif se trouve entre mes mains et j'attends à cet effet les ordres ultérieurs.

Au camp russe, le 6 février 1849.

ENGELHARDT.

P. S. J'ai reçu, il y a deux heures, par le capitaine Grelow, du 4^e régiment d'artillerie des Cosaques, les dépêches que m'ont transmises mes supérieurs. „

TRIESTE, 8 mars. La frégate anglaise le Spartan et la frégate à vapeur française l'Asmodée sont revenues, il y a quelques jours, de leur mission mystérieuse; aujourd'hui ont mouillé sur notre rade la frégate à vapeur française le Panama, la frégate à voiles la Psyché et la corvette à vapeur le Brasier. On ignore le but de l'arrivée de cette petite escadre française dans notre port; mais ce qui est remarquable, c'est que le Panama, qui mouille ici pour la première fois, n'a pas encore, contre tous les usages reçus, salué la ville.

Nouvelles d'Italie.

ROME, 8 mars. — Le comité exécutif et le ministère en masse avaient donné leur démission hier. L'assemblée, en comité secret, a décidé à une grande majorité qu'il serait donné au comité exécutif de très larges pouvoirs afin de veiller au salut de la patrie. Le comité exécutif a consenti à reprendre le pouvoir.

L'Alba dit qu'il reste à voir si ces résolutions seront approuvées par l'assemblée en séance publique.

— Les trois commissaires romains sont déjà partis pour aller porter à la Toscane le message recommandant la réunion.

— Il a été arrêté près de Terracine un prêtre français, nommé Destra, que l'on croit être un messager de Gaète.

— On lit dans il Positivo, sous la date de Rome, 7 mars.

„Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que dans son comité secret d'hier l'assemblée a décidé, à une grande majorité, après une discussion très orageuse, que des pouvoirs discrétionnaires et illimités seraient accordés au triumvirat du comité, pour qu'il pourvoie au salut de la patrie, par les moyens qu'il croira les meilleurs. Ainsi viendront à cesser les continuelles interpellations qui viennent chaque jour entraver la marche des affaires. Reste à savoir si, dans la séance publique de demain, on approuvera ces résolutions qui remettent les destins du pays à l'arbitre de trois hommes. „

— On écrit de Turin, le 14 mars, à la Patrie:

„Le roi est parti aujourd'hui pour Alexandrie; hier, il avait reçu la visite de lord d'Abercromby, ministre d'Angleterre, qui a cherché à arrêter le roi dans la voie où il s'engageait. Le roi a levé fort animé, et lui a répondu à peu près en ces termes:

„Monsieur l'ambassadeur, pour vous complaire, j'ai souscrit, l'an dernier, à l'armistice de Salasco; c'était une honte pour moi. Je me suis arrêté à l'Adige, et j'ai subi une médiation qui s'est changée pour moi en trahison. Depuis le 7 mai, notre situation est intolérable; les sacrifices que nous supportons sont plus onéreux que la guerre, et cependant j'ai fermé les oreilles aux souffrances des Lombards et des Vénitiens. Qu'avez-vous fait pour moi? Rien, car vous n'avez même pas voulu élever la voix lorsque l'Autriche a violé l'armistice. „

„Par votre silence, vous avez approuvé ces violations du droit des gens. Maintenant que nous sommes plongés dans un abîme, devons-nous nous résigner à y rester? Non, monsieur l'ambassadeur; non. Je préfère voir ma couronne ébranlée à coups de canon, plutôt que de succomber sous les sifflets de la rue. Au moins, si je dois succomber, ma chute sera honorable pour moi et pour mon peuple. „

„Lord Abercromby se retira tout troublé. M. Bois-le-Comte s'étant présenté trois fois au palais, trois fois il hésita. Enfin le soir il se rendit au ministère des affaires étrangères; il parla seulement au premier secrétaire, M. Battaglione, le ministre étant absent: „Il est trop tard, monsieur l'ambassadeur, lui dit ce dernier, c'est un fait accompli, les hostilités sont dénoncées; le major Cadorna, frère du ministre, est parti pour Milan pour dénoncer l'armistice. „ M. Bois-le-Comte parut fort ému, et se retira en disant: „Quel malheur! „

„Au reste, Radetzky paraît fort inquiet. Une partie de la garnison de Milan a quitté la ville; on ignore si elle s'est dirigée sur Lodi ou sur Novarre. Radetzky a envoyé sa femme et ses enfants à Vérone. „

— On écrit de Naples, le 6 mars, au Times:

„Les préparatifs pour la reprise des hostilités en Sicile continuent. Cinq bateaux à vapeur chargent de la cavalerie pour Messine. On dit que le roi de Naples, pressé par son ministère, songerait à dissoudre les chambres. „

„6,000 hommes de troupes napolitaines sont déjà concentrés sur la frontière romaine. Il est question de l'envoi de plusieurs autres régiments dans la même direction. Le général Filangieri sera à la tête de ces troupes.

„Le pape continue d'être l'hôte du roi de Naples.

„Le grand-duc de Toscane préfère habiter l'hôtel de Ciccone.

„La grande-duchesse, qui est la sœur du roi, ayant besoin de changer d'air, doit se rendre à Naples.

„Une crise est imminente dans les affaires du pape et du grand-duc, et bientôt probablement les Autrichiens seront à Bologne et à Florence.

„Après leur entrevue avec le roi, les amiraux Parker et Baudin sont partis pour Palerme avec les deux escadres. On pense généralement que le roi a consenti à des modifications qui permettraient aux Siciliens d'accepter les conditions proposées de concert avec les puissances médiatrices.

Le Tempo de Naples, répondant à une note du soi-disant ministre des affaires étrangères de Rome, déclare que quand leur devoir prescrira aux soldats napolitains d'avancer sur le territoire romain, aucun obstacle ne pourra retarder leur marche.

„Voici, dit ce journal, la vérité sur ce qui s'est passé dernièrement: une centaine de ces hommes à qui la glorieuse république romaine a confié la défense de sa frontière inviolable, se sont répandus sur le territoire napolitain, dans tous les pays voisins. Ils se proposaient de faire soulever les paisibles populations. Celles-ci, au cri de Vive le Roi! les ont dispersés à coups de bâton. Une deuxième tentative a eu lieu. Ces héros étaient accompagnés par quelques hommes armés. Il a suffi des soldats de la douane pour les forcer de retourner au delà des limites qu'ils n'auraient pas dû franchir. Il est important de constater les faits dénotés si lâchement par l'impudence. „

VÉRINE, 6 mars, six heures du soir. — Nous approchons du terme de la crise; mais en attendant la position est des plus graves; de fortes patrouilles de garde nationale parcourent la ville; les murs sont couverts d'imprimés de toutes couleurs, sur les places publiques. On raconte cent choses diverses. C'est demain, au reste, que doit se discuter d'urgence la proposition suivante du député Olper, qui tranchera le nœud gordien:

1. L'assemblée nomme un chef de pouvoir exécutif dans la personne de Daniel Manin; ce chef portera le titre de président; 2. l'assemblée conserve les pouvoirs constitutifs et législatifs; 3. le président Manin aura les pouvoirs nécessaires pour la défense intérieure et extérieure du pays; il pourra même ajourner l'assemblée; 4. dans le cas d'urgence, le président pourra prendre des dispositions législatives qu'il devra faire ensuite sanctionner par l'assemblée. (Alba.)

Nouvelles de France.

PARIS, 17 mars. — Mgr l'archevêque de Paris s'est transporté hier chez M. de Falloux, pour intercéder en faveur des condamnés dans l'affaire du général Bréa, et supplier le ministre des cultes de ne point relever l'échafaud. M. de Falloux a répondu:

„Monseigneur, il est trop tard, deux des condamnés ont déjà subi leur peine et comparu devant le juge suprême. „

A ces mots, le digne prélat a répandu des larmes abondantes, et s'est retourné accablé d'affliction. Ce n'est pourtant que ce matin que la sentence du conseil de guerre a reçu son exécution; ce retard a tenu à l'impossibilité de se conformer aux ordres transmis au procureur général à la suite du conseil des ministres, qui s'est prolongé jusqu'à une heure du matin.

EXÉCUTION DES ASSASSINS DU GÉNÉRAL BRÉA.

L'échafaud s'est dressé cette nuit à la barrière de Fontainebleau.

Ce matin, à 5 heures, des forces considérables se sont dirigées vers la barrière.

A 7 heures, deux des condamnés à mort dans l'affaire Bréa ont subi la peine capitale. Ce sont Daix et Lahr.

Nourrit, qui a tiré le premier coup de feu contre le général, doit la commutation de la peine de mort prononcée contre lui, à son extrême jeunesse (il n'a que 18 ans).

Deux autres condamnés à mort ont également obtenu une commutation de peine.

Voici quelques détails sur cette double exécution:

Plus de dix mille hommes étaient réunis autour de la barrière Fontainebleau.

A 6 1/2 heures, les condamnés, escortés par un escadron de gendarmerie, sont arrivés dans deux voitures cellulaires. Le curé de Vauvès accompagnait les deux accusés.

Daix est descendu le premier de voiture et a dit: „C'est donc moi qui passe le premier. „ Après avoir monté les marches de l'échafaud d'un pas ferme, il s'est écrié: „Au nom du peuple, Daix meurt innocent pour avoir voulu sauver le général Bréa; Daix meurt pour le peuple. „ Après ces paroles il s'est livré à l'exécuteur.

Lahr, monté sur l'échafaud, s'est écrié: „Citoyens, je suis innocent, je meurs en chrétien. „ Puis, répétant les prières du prêtre qui le soutenait, il a récité jusqu'au dernier moment un passage des litanies: „Marie, Jésus, pardonnez-moi, pardonnez-moi, Marie, Jésus! „

Le peuple, refoulé loin du théâtre de l'exécution, est resté muet et impassible.

M. le curé de Vauvès a suivi les cadavres jusqu'au cimetière.

— Le ministre des finances a fait aujourd'hui, devant l'assemblée nationale, l'exposé de la situation financière.

En comparant les produits de l'exercice 1847 à ceux de l'exercice 1848, d'après les bordereaux parvenus au ministère des finances

... jusqu'à ce jour, on trouve pour 1847 une diminution de recettes de 8,122,307 francs, et pour 1848 de 6,216,501 fr. La diminution des produits de l'impôt sur le sel figure, pour 1847, pour une somme de 1,488,176 fr., et en 1848, pour 1,817,951 fr.

Le maintien des anciens tarifs aurait donné une augmentation sur 1847 de 992,604 fr. et sur 1848 de 805,577 fr.

Les postes offrent une diminution de recettes d'un million 109,894 fr.

Le département de la Seine offre sur l'enregistrement et timbre une diminution de 755,284 fr.

Malgré tout cela, la situation actuelle du trésor permettra de payer le prochain semestre des rentes sans toucher aux 25 millions de la banque de France. Loin de demander à cet établissement de l'argent, le trésor lui en confie chaque jour.

On assure que les communications sur les affaires d'Italie publiées par la Presse d'hier matin préoccupent vivement les hommes politiques. M. le ministre des affaires étrangères s'inquiète beaucoup de l'indiscrétion commise dans ses bureaux, et quelques membres de l'opposition songent, dit-on, à l'interpeller au sujet de cette grave publication, que nous avons tout lieu de croire parfaitement exacte. (Estafette.)

HAUTE COUR DE JUSTICE.

BOURGES. — DÉPARTEMENT DU CHER.

Attentat du 15 mai 1848. — Audience du 15 mars.

La cour entre en séance à dix heures et quart.

M. de Lamartine entre dans la salle. (Mouvement d'attention.)

M. de Lamartine, représentant du peuple, 61^e témoin.

M. le président. Connaissez-vous les accusés avant le 15 mai? — R. Je connais Sobrier, Barbès, Blanqui pour l'avoir vu une fois, Albert, mon collègue du gouvernement provisoire, et enfin l'accusé Quentin, pour l'avoir vu précisément le 15 mai. Ce jour-là, arrivé à l'assemblée dans la salle des colonnes, je me trouvai tout à coup au milieu d'un groupe qui voulait pénétrer dans l'enceinte de la représentation nationale. Parmi les hommes qui formaient ce groupe, je reconnais Albert, qui était pâle et agité.

Je m'avançai vers eux, j'étendis les bras et je leur dis que, membre de pouvoir exécutif, chargé pour premier devoir de couvrir l'inviolabilité de l'assemblée, je ne permets pas qu'ils puissent en personne leur pétition dans l'enceinte, qu'ils m'avaient à me la remettre à moi ou à d'autres représentants, et qu'elle serait l'objet d'une délibération libre de l'assemblée, mais qu'avant de franchir la porte ils auraient à me passer sur le corps.

Un des meneurs me répondit avec des expressions un peu injurieuses ou tout dérisoires. Je répliquai. Je dis à Albert que nous n'étions plus en état de révolution, mais en état de gouvernement, et que les pétitions directes, toqués quelquefois devant le gouvernement provisoire, ne l'étaient plus devant la représentation inviolable de la nation. Je ne sais ce qu'il me répliqua; cela était ni violent, ni séditieux, autant qu'il m'en souvient.

Un citoyen, qu'on n'a dit depuis se nommer Quentin, et qui se trouvait en arrière du groupe, m'apostropha vivement, mais sans impolitesse, sur la politique; il paraissait très-animé, mais ce fut entre lui et moi plutôt une conversation qu'une altercation. Je ne me souviens d'aucune menace, d'aucune arme, d'aucun danger couru.

Après l'échange de quelques altercations réciproques, ces citoyens se retirèrent; je rentrais dans la salle. Je n'en sortis que pour aller avec M. Bureau de Pazy et Ledru-Rollin haranguer la multitude à la grille.

Le tumulte était tel, que cela nous fut impossible. Il s'éleva un cri de „mort à Lamartine!“, à mon arrivée; mais il fut couvert dans la foule elle-même par des cris d'indignation.

Après avoir lu le compte de l'accusé Borme, M. de Lamartine répondit que dans les derniers jours de février et dans les premiers jours de mars, il entendit parler de lui; il avait organisé des groupes de femmes appelées, je crois, les Vénusiennes; il s'est présenté au ministère des affaires étrangères, en mon absence, une ou deux fois à la tête de ces manifestations de femmes; il a été reçu une fois par Mme de Lamartine, à laquelle il a adressé des propos menaçants pour elle ainsi que pour moi; je l'ai fait surveiller alors par la police.

J'ai été averti plusieurs fois de me tenir sur mes gardes contre les projets de cet homme. La police doit avoir des traces écrites des communications qui lui ont été faites du cabinet des affaires étrangères à ce sujet.

J'ai été très-étonné, après le 15 mai, de recevoir quinze ou vingt lettres de Borme, qui affectait alors le ton de la bienveillance à mon égard. Il s'adressait, je crois, de communiquer par mon intermédiaire au gouvernement un procédé de feu grégeois que deux mois plus tôt l'accusé Borme, me disait-on, devait diriger spécialement sur ma personne.

Cette menace de mort ne m'effraya pas; j'aurais pu faire arrêter Borme; je ne le fis pas; mais ce fut alors que je le recommandai à la surveillance de la police.

M. le président. M. de Lamartine sait-il qui a donné l'ordre de battre le rappel le 15 mai?

M. de Lamartine. Le général Courtais est pour moi entièrement étranger à l'envahissement du 15 mai; et je rougirais même de le soupçonner un seul instant. La veille, le général Courtais est venu au Luxembourg, auprès de la commission exécutive, pour obtenir des ordres, et je dois dire qu'il prit avec le plus grand zèle toutes les précautions possibles qui sont pourtant devenues insuffisantes. Il partageait avec M. Buchez toutes les responsabilités.

Après les scènes de l'envahissement que j'ai racontées, je me suis rendu avec un grand nombre de mes collègues dans un cabinet de la présidence.

Un coup nous avons entendu le bruit du tambour qui s'approchait, je sautai par une fenêtre et je rentrais dans la salle de l'assemblée à la tête d'un bataillon.

Je montai à la tribune et je prononçai un discours qui finissait par ces mots: „Il n'est plus temps de délibérer, il est temps d'agir; à l'Hôtel-de-Ville.“ Je sortis accompagné de M. Ledru-Rollin; sur la place de la Concorde je trouvai un cheval de dragon que je montai. Je pensais que nous n'aurions plus qu'à faire le siège de l'Hôtel-de-Ville avec toutes les forces disponibles, et pour cela j'en donnai, de mon autorité privée, le commandement au général Bedeau. Il n'y eut pas lieu de faire usage de forces, et j'entraî à cheval jusque dans la deuxième cour de l'Hôtel-de-Ville.

Je ne viens ici ni pour aggraver, ni pour atténuer la position des accusés; mais s'il faut dire ma pensée tout entière, je regarde l'attentat du 15 mai bien plus comme un attentat d'occasion que de préméditation. C'est une grande étourderie populaire.

Je n'ai jamais espéré que le pouvoir de l'assemblée nationale pourrait s'établir sans qu'il y eût un choc avec les divers partis que nous avions vus s'agiter autour du gouvernement provisoire.

Durant notre dictature temporaire, nous avions supporté et repoussé avec plus ou moins de succès toutes les tentatives de pression et d'intimidation que la portion révolutionnaire de Paris, la population des clubs dirigeait contre nous pour nous enlever le pouvoir que les républicains modérés comme moi voulions à tout prix conserver, non pas pour eux, mais afin de le remettre intact entre les mains de la souveraineté de l'assemblée nationale.

Ce qui existait dans l'esprit d'un concert, d'un complot consenti, c'est précisément ce qui s'est séparé depuis février tous les hommes de la république espèrent un jour, et seulement un instant, que les passions sont à la même hauteur: la France n'est qu'un peuple, l'assemblée nationale était le but général.

Le 15 mai joua un grand rôle dans cette affaire; les sociétés populaires de Paris et de Varsovie avaient dès le commencement de mai envoyé des orateurs à Paris pour combattre la France à faire la guerre

contre son véritable intérêt. Ainsi deux pensées: une émotion étrangère, une consécration intérieure et la masse agissante ainsi arrivée jusqu'à la tribune usurpée de l'assemblée nationale en criant: Vive la Pologne! sans avoir la volonté arrêtée de changer le gouvernement, consommant ainsi un acte qui a eu bien plus de surface que de profondeur.

M. le procureur-général. Quelle est la pensée de M. de Lamartine sur la journée du 16 avril?

M. de Lamartine. La même que sur le 17 mars et le 15 mai.

Les hommes qui nous regardaient comme des républicains trop modérés, voulaient un supplément de révolution; leur projet était de nous éliminer du gouvernement provisoire, ou de remplacer le gouvernement provisoire par un comité de salut public. Je me renseignai sur les forces dont on pourrait disposer pour résister à ce mouvement.

Je savais que 120,000 hommes étaient convoqués pour venir renverser la partie modérée du gouvernement; le ministère de l'intérieur avait reçu les mêmes renseignements que moi. La garde nationale n'existait pas, elle n'avait pas été passée en revue; il était impossible de savoir sa force numérique, et cependant, convaincu qu'il faudrait nous battre, je montai à cheval à quatre heures du matin et je courus chez le général Duvivier, que je ne rencontrai pas; je fus admirablement servi par son état-major; en un instant des ordres sont envoyés dans toutes les casernes de la garde mobile, et quatre de ses bataillons sont placés dans l'intérieur des grilles de l'Hôtel-de-Ville, prêts à en soutenir le siège. Le général Courtais, quand je le vis, avait déjà donné l'ordre de faire le rappel dans tout Paris, et quand on a été témoin de son énergie ce jour-là, il est impossible de douter de Courtais! (Agitation.)

Blanqui. Je crois que M. de Lamartine s'est exagéré le côté agressif de la journée du 16 avril, qui eut aussi son côté pacifique et inoffensif. Je désire qu'il veuille bien rappeler ses souvenirs en ce qui me concerne, moi que l'on regardait alors comme un brave et un spadassin politique.

M. de Lamartine. Les journaux et les clubs dirigeaient leur toute-puissance vers l'ajournement des élections. Je désirai voir Blanqui, que je savais être un homme d'intelligence. Je voulus m'entretenir avec lui, et comme alors on semait des bruits de conspirations occultes, je lui dis en lui tendant la main et en riant: „Eh bien! Blanqui, vous venez donc pour m'assassiner?“ Puis je le fis asseoir, et j'eus avec lui, pendant trois heures, une conversation des plus intéressantes, de son côté du moins.

Il entra dans le vif de la situation politique. Il me parla de tous les moyens d'opérer une véritable fusion républicaine sur les questions brûlantes de la propriété et de la famille. Je représentai la force morale du gouvernement, lui représentai la force de l'agitation publique; il y avait lieu de compter avec lui. Je le pria d'employer toute son influence à m'aider à remettre entre les mains de l'assemblée nationale la puissance dont le peuple nous avait investis.

Il me le promit; je reconnais même qu'il était d'avance dans ces idées-là. C'est la seule fois que j'aie eu l'honneur de voir Blanqui.

M. de Lamartine est autorisé sur sa demande à se retirer.

M. Auguste Avond, 62^e témoin, représentant du peuple. Quelques minutes avant l'envahissement de la chambre, me trouvant dans l'un des couloirs, je vis Albert très-animé, et je l'entendis répondre à quelques observations qui lui étaient adressées par M. Ledru-Rollin: „Votre chambre avant une demi-heure, aura ce qu'elle mérite.“

Albert. Ne reconnaissant pas l'autorité de la haute cour, je n'ai rien à répondre.

On représente au témoin les pièces saisies chez Sobrier (ce sont les décrets que nous avons donnés avec l'acte d'accusation); il les reconnaît.

On entend cinq ou six témoins dont les dépositions n'apprennent aucun fait. M. Avond (Eugène), 71^e témoin, substitut du procureur de la République, à Paris. J'arrivai dans l'intérieur de l'assemblée nationale vers trois heures et demie; la salle était envahie; M. Barbès était à la tribune. Il prononça ensuite le décret d'un milliard sur la ville de Paris, sur cette infâme ville de Paris.

Plusieurs individus, parmi lesquels MM. Barbès et Blanqui, je crois, décrièrent le traité à la suite duquel le traité fut ratifié. Je me souviens qu'un d'eux dit: „Nous ne voulons pas d'autre!“

Barbès, vivement. Ce qu'a dit monsieur d'un appel à la république du partage, est impossible. Quoique je ne me défende pas, je dois protester. Les républicains, au lieu de demander le partage, veulent constituer l'unité de la propriété.

C'est une idée qui a passé par la tête de monsieur.

Je veux m'expliquer sur une autre inculpation. Oui, j'ai demandé un milliard; oui, je l'ai déjà dit, je regrette de n'en avoir pas demandé deux et de n'avoir pas trouvé le moyen de les faire payer. J'aurais épargné à la France une perte brute de vingt milliards et les journées de juin.

Comment, moi, républicain, j'aurais appelé Paris une ville infâme!... Paris qui a fait le 14 juillet 1789; Paris qui a fait le 30 mai, le 24 février 1848; Paris qui chasse les Rois; Paris la ville par excellence, la capitale de la démocratie!

Cela n'est pas possible; c'est une infamie, j'en appelle à la France entière, et je lui demande si un républicain peut appeler une telle ville une ville infâme, quand c'est sur elle que nous comptons pour faire accepter ou imposer l'égalité à ceux qui n'en veulent pas.

M. Eug. Avond. M. le président veut-il me permettre un mot? Je comprends la position de M. Barbès, et je ne m'éloignerai pas des égards dus à cette position. Mais je maintiens, sous la formule même du serment que j'ai prêté, sans haine et sans crainte, que le mot que j'ai rapporté à la cour, j'en ai parfaitement entendu.

Au surplus je ne crois calomnier ni la France ni le peuple en disant que ce jour-là il a pu se trouver quelques fous, quelques communistes pour demander une république de partage.

Je déclare, du reste, que je ne mets pas un tel amour-propre à soutenir ce que j'ai dit. Si je le maintiens, c'est que j'en suis sûr.

Barbès. Les communistes ont précisément une formule contraire au partage. Monsieur affirme, moi je nie; dans notre position actuelle, cela ne peut aboutir à autre chose. Mais je fais appel à tous les républicains et je leur demande si, dans l'intérêt de notre opinion, j'ai pu appeler Paris une ville infâme deux mois après qu'elle a chassé le bon roi Louis-Philippe, ce qui m'a fait un sensible plaisir.

M. Eug. Avond. Je crois que M. Barbès ne se rendait pas compte de ce qu'il disait.

M. Barbès. Voudriez-vous donc dire que j'étais sous l'influence de boissons alcooliques?

M. Eug. Avond. Non, mais d'une très-grande exaltation. L'audience est levée à 5 heures 3/4.

Plus de cheveux gris, ni de barbe grise.

L'Eau Chantal de Paris, la seule approuvée, les teint à la minute en toutes nuances et pour toujours. Dépôt à La Haye chez Rensburg, coiffeur, Korte Houstraat, 25 — Prix: 3 florins.

ANNONCES.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Messieurs et aux habités de son magasin, qu'il a fait venir d'une des premières maisons en réputation à Paris pour la coiffure d'homme, un jeune homme qui sera exclusivement au salon pour la coupe des cheveux et la coiffure. Ainsi les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance, sont assurées de trouver à toute heure de la journée quelqu'un pour les servir.

J. Rensburg, coiffeur et fournisseur de S. A. R. Mme la Princesse d'Orange.

NB. On peut s'abonner à un prix très-avantageux soit pour le salon, soit à domicile. (311)



W^m STYER,
Tailleur de S. A. R. le Prince d'Orange.
PLACE ROYALE A LA HAYE,
à l'honneur d'annoncer que son magasin est parfaitement bien assorti en tout ce qui concerne les ARTICLES DE DEUIL. (312)

SURDITÉ. — NOUVELLE DÉCOUVERE.

ABRAHAM, artiste, inventeur d'un instrument acoustique, qui lui a valu le brevet le plus honorable de S. M. la reine d'Angleterre, l'approbation des facultés de Paris et de Londres. Cet instrument surpasse en efficacité tout ce qui a jamais été produit pour le soulagement de cette infirmité. Modèle sur l'oreille et imperceptible, n'ayant qu'un centimètre de diamètre, ce petit objet agit néanmoins si puissamment sur l'ouïe que l'organe le plus défectueux reprend ses fonctions. Les personnes qui jouissent d'une conversation générale, et le bourdonnement ordinairement senti disparaît entièrement.

En somme, cette découverte offre tous les avantages possibles, relatifs à cette terrible maladie. Les instruments peuvent être envoyés, n'importe la distance, avec leur titre et les instructions imprimées, en adressant (franco) un mandat sur la poste, 15 fr. pour la paire en argent, 20 fr. pour la paire vermeil, et 30 fr. cuor.

S'adresser 34, rue neuve St-Justine, faubourg de Namur, à Bruxelles. (276)

TABLEAUX ANCIENS ET MODERNES.

Une vente d'une belle collection de tableaux anciens et modernes des écoles flamande, hollandaise, française et italienne, de dessins, d'une statue exécutée par Simonis, et de quelques objets d'art tels que meubles anciens en laque de Chine, vases en porcelaine de Saxe et du Japon, etc., etc., le tout provenant d'un amateur, à Bruxelles, aura lieu le mardi 27 et mercredi 28 mars 1849, à 11 heures précises, au domicile de M. Dumont, rue Fossés-aux-Loups, n. 74, à Bruxelles, sous la direction de M. PORTAELS, notaire à Vilvorde, assisté de M. ERIENNE LE ROY, commissaire-expert du musée royal.

L'exposition publique aura lieu de 10 à 3 heures, le samedi 24, dimanche 25 et lundi 26 mars 1849.

Le catalogue se distribue au prix de 50 centimes aux adresses suivantes: A Bruxelles, chez MM. Etienne Le Roy, rue Ducale, 13; à Amsterdam, chez M. Boos; à La Haye chez M. Weimar; à Rotterdam, chez M. A. Lamme; à Dordrecht, chez M. F. J. Van der Blijck. (810)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

Amsterdam, DIMANCHE 18 MARS. — Le cours des intérêts est amélioré de 1 % par suite d'achats considérables qui se sont effectués. Le 3 % et le 4 % se plaçaient également en hausse.

En fonds étrangers, les péruviens étaient particulièrement en faveur, et leur cours a haussé presque de 3 %.

Holl. 2 1/2 % 46 5/8, 3/8, 7/16, 5/8, 11/16, 3/4, 7/8, 47, 3/16, 3/8, 7/16, 1/2, 3/8; id. 4 % 75 1/4; id. 3 % 55 5/8, 3/4; 56 1/4, 1/2; Belg. 2 1/2 % 42. Esp. Ard. à 510 liv. st. 10 1/4, 3/16; id. coup. 7 5/16; id. anc. 7 7/8; id. 3 % int. 21 3/8, 5/16, 3/4; Portug. 5 % 26 3/4; id. 4 % 27 1/2, 3/4; Autr. mét. 3 % 70 1/4; Franc. 3 % 50; 49 3/4, 7/8; Péruv. 41, 1/2, 3/4, 42, 1/4; id. coupon.

Paris, SAMEDI 17 MARS. — Les affaires ont été aujourd'hui beaucoup moins animées que ces jours passés; mais les fonds publics sont assez fermes. Les spéculateurs paraissent vouloir attendre les événements avant de s'engager à nouveau. Les affaires d'Italie arrêtent toujours les acheteurs solides. Il n'a circulé aucune nouvelle de ce pays ajoutant quelque chose à ce qu'on connaît déjà. La baisse des fonds allemands et notamment des fonds belges ne paraît avoir fait aucune impression sur la bourse. En définitive, les fonds publics se sont sensiblement améliorés; quant aux autres valeurs, en général elles conservent une légère tendance à la baisse.

Londres, SAMEDI 17 MARS. — Les fonds anglais, faibles au début, ont un peu repris depuis. Les consolidés restés hier de 90 5/8 à 3/4 au comptant ont été faites à 90 3/8, puis à 90 3/4 et sont à la clôture à 3 heures à 90 1/2 5/8 au comptant et 90 5/8 3/4 à terme. Bons de l'échiquier 39 à 42 (juin) et 36 à 39 (mars).

On fait peu en fonds étrangers: Mexicains 28; Péron 59 à 1/2; Portugais 26 3/4 à 27 1/4; Hollandais 2 1/2 % 48 3/4 à 49.

BOURSE DE PARIS DU 17 MARS.

3 p.c. au compt. 52 50	Belg. 3 p. 1838	CHEM. DE FER.
fin cour. 52 75	2 1/2 1845	Paris St Germ. 435
Emprunt 1847 83 05	Société génér.	Par. Vers. r. dr. 202 50
fin cour. —	Esp. dette act.	Orléans... 160
5 p.c. au compt. 83 30	différée...	Rouen... 527 50
fin cour. 83 40	nouv. 3 p. 30	Paris Nord... 452 50
B. de France 2285	dette int.	Strasb... 365
Caiss. G. 1000	Naples 5 p. c. 80	Lyonn... —
Holl. 2 1/2 p. c.	Rome E. 1844 68	Zinc. Vlle Mt.
Belg. 5 p. 1840 90 1/2		Gr. Montag.
5 p. 1842 90 1/2		

BOURSE DE LONDRES DU 17 MARS.

Cons. Compt. 90 1/2, 90 1/2	Péruviens... 59 1/2	Dito différée...
D' en liquidat.	3 p. c. port... —	Dito passive...
Belges... —	4 p. c. de 1834... 26 1/2, 27 1/2	Mexique... 28, 28 1/2
Hollande... 79	Brsiliens... —	Russie... 108 1/2
Dito 2 1/2 p. c. 48 1/2, 49	Dette act. esp 5... 16, 16 1/2	Colombie... —
	Dito 3 p. c. —	Danois... —

PAR TÉLÉGRAPHE.

Bourse d'Amsterdam, Lundi 19 Mars.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. — Dette active... 2 1/2 % 47 13/16
Dito dito... 3 " 56 3/4
Dito dito... 4 " 75 1/4

ESPAGNE. — Ardoins de L. 510... 5 " 10 1/2
Dito infér. à 6 m... 3 " 21 3/4

RUSSIE. — Emprunt Hope 1798 et 1816... 5 " 100

AUTRICHE. — Obligat. Métalliques... 2 1/2 " 37 1/8

FRANCE. — ... 3 " 50 1/8

PÉROU. — ... 6 " —

A LA HAYE, chez C. VAN DER MEER, Spui, N° 75. Dépôt général chez MM. SCHOONEVELD et FILS, Beurssteeg à Amsterdam.